

Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Contadeur, 22 décembre 1885

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (25)

Collation 3 p. (249r, 250r, 251r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Contadeur, 22 décembre 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51827>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [22 Décembre 1885](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famelistère

Destinataire [Contadeur, A.](#)

Lieu de destination 24, rue des Murlins, Orléans (Loiret)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur l'atelier de bonneterie du Familistère. Godin émet des réserves sur la proposition de collaboration de Contadeur : la reconnaissance des personnes qui ont lancé l'industrie au Familistère et ont formé 20 ouvrières ; l'augmentation des frais généraux ; l'absence de débouchés à Paris comme le montre la liquidation de la société de Contadeur ; le prix de la collaboration de Contadeur et son âge. Godin lui demande de répondre à ses objections.

Notes Sur l'atelier de bonneterie du Familistère, organisé au cours de l'année 1883, voir : « Le travail des femmes et les industries à inaugurer au Familistère pour occuper la population féminine. Conférence de M. Godin aux habitants du Familistère », *Le Devoir*, n° 372, 25 octobre 1885, p. 658-661 [en ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/676/100/835/0/0>, consulté le 7 novembre 2023]

Mots-clés

[Familistère](#), [Industrie](#)

Personnes citées [Grands magasins du Louvre](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Monsieur Contadeur,

La proposition que vous me faites par votre lettre du 20^{et} de venir aider au développement de notre atelier de Bonneterie présente des difficultés de différents ordres.

D'abord, j'ai des obligations morales envers les personnes qui ont commencé cette industrie ici et qui ont déjà formé vingt ouvrières; l'Association doit reconnaître leurs services.

Ensuite, je crains que votre proposition n'ait pour conséquence d'augmenter nos frais généraux dans une mesure hors de proportion avec les bénéfices possibles.

D'un autre côté, la liquidation à laquelle vous arrivez me démontre ce que je savais déjà, que cette industrie s'exerce avec peu de bénéfices, et peut même s'exercer en perte, puisque votre société n'y a pas gagné. Notre

société ne doit donc pas, peut-être, à son tour, ambitionner la clientèle des grands Magasins du Louvre et autres, puisque nous y avons perdu de l'argent, mais se contenter de la clientèle de province là où nous pourrions faire des affaires avec quelque bénéfice.

Votre proposition ne m'offre donc pas de côtés séduisants; car, naturellement, nous entendons attacher un certain prix à notre collaboration. Puis à arriver - nous pas, comme moi, à un certain âge où l'on songe ordinairement à se retirer des affaires?

Pardonnez-moi cette question, mais en pareille affaire tout mérite d'être pris en considération.

Je ne sais donc pas s'il peut être avantageux pour nous de chercher à courir après les grandes affaires;

Si notre intervention ne serait pas onéreuse à notre production, en ce sens qu'elle la chargerait peut-être de frais généraux dépassant ce que notre atelier peut raisonnablement faire;

Si, enfin, ce qui a été la cause de la cessation des affaires pour vous ne pourrait pas le devenir pour nous.

Outre votre sentiment sur ces différents points, j'aurais besoin de savoir quels prix vous attacheriez aux services que vous m'offrez ?

Veuillez examiner ces questions et y répondre.

Agréez je vous prie, Monsieur, mes sentiments dévoués.

Godin